

Orléans, le 21 octobre 2021

L'État et le Département du Loiret s'engagent pour la lutte contre la pauvreté et la protection de l'enfance

Jeudi 21 octobre, le Département du Loiret et l'État se sont engagés en faveur de politiques sociales fortes : la lutte contre la pauvreté et la protection de l'enfance.

Ces contractualisations permettent de développer et de valoriser des politiques sociales volontaristes, que ce soit dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle, de la prévention et protection de l'enfance, de la santé, et plus généralement de l'action sociale territorialisée.

Une mobilisation de moyens financiers importants

Dans le Loiret, les engagements portent sur un montant total de 12,2M€, dont 4,8M€ dans le cadre de la stratégie pauvreté, à parité entre l'État et le Conseil départemental, 7M€ au titre de la convention en prévention et protection de l'enfance (2,6 M€ pour l'État et 4,4M€ pour le Conseil départemental), et 385 K€ pour le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), dont 278K€ apportés par l'État et 107K€ par le Département (la convention pour la période 2021 – 2022 a été signée en juillet dernier).

Une stratégie commune de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, annoncée par le Président de la République en septembre 2018, se décline au niveau territorial au travers de la **convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi** (CALPAE). Cette déclinaison permet à l'État de s'appuyer sur l'échelon de proximité que constitue le Département, chef de file de l'action sociale. Elle facilite la réalisation d'actions concrètes à partir des besoins identifiés au plus près des populations.

Dans le Loiret, l'État et le Département ont signé, en juin 2019, une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Elle porte deux ambitions majeures d'investissement social, dans l'éducation et la formation d'une part, pour rompre avec le déterminisme de la pauvreté, et dans l'accompagnement et l'émancipation sociale par

CONTACTS PRESSE

Cabinet du préfet

Service régional de la
communication interministérielle

Tél. : 02 38 81 40 35

Mél. : pref-communication@loiret.gouv.fr

Département du Loiret

Attachée de presse

Tél. : 02 38 25 43 93

Mél. : cassandra.germain@loiret.fr

l'emploi, d'autre part.

Le Département du Loiret et l'Etat ont signé, ce jeudi 21 octobre, l'avenant n°4 à cette convention, afin de renforcer les actions existantes et d'agir sur des initiatives locales. Cela concerne notamment la lutte contre les sorties sèches de l'ASE (Aide sociale à l'enfance), l'accueil inconditionnel de proximité et l'accompagnement des allocataires du RSA vers l'emploi. Avec deux nouveaux projets, ce sont désormais 21 actions qui prennent place au cœur de cette stratégie, soutenus par une réelle dynamique de collaboration entre les services de l'État et ceux du Département.

Les deux nouvelles actions de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi portent sur l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle :

- des jeunes bénéficiaires d'un Parcours Autonomie Réussite Insertion (PARI)* : l'intervention auprès des jeunes inscrits dans le PARI va être accrue, afin de faire face aux situations liées à la crise sanitaire et aider plus particulièrement les jeunes les plus en difficulté pour contribuer à leur stabilisation, en renforçant les postes budgétaires liés à des dépenses à l'insertion socioprofessionnelle. À ce titre, l'accompagnement pour le développement des compétences « savoir se loger » sont renforcées pour permettre une montée en autonomie plus rapide dans l'accès et le maintien dans le logement. Par ailleurs, une ressource dédiée à l'accompagnement vers l'emploi sera mobilisée pour faciliter l'entrée en formation ou l'accès à un contrat de travail. Un budget de plus de 400 000 € y est consacré.
- des jeunes âgés de 18 à 25 ans pour favoriser leur retour à l'emploi : face à l'augmentation du nombre de jeunes bénéficiant du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), le Département du Loiret et les services de l'État souhaitent renforcer les actions d'accompagnement visant à la stabilité des situations et l'employabilité des jeunes âgés de 18 à 25 ans (situés hors Orléans Métropole). Le FAJ s'inscrit dans une dynamique de prévention afin de réduire ou d'anticiper des difficultés pouvant occasionner des freins à l'insertion socioprofessionnelle, par le biais de remise d'aides financières individuelles ou de subventions/prestations auprès d'organismes spécifiques. Un budget de 5 000 € y est consacré.

Un plan d'actions pour la prévention et la protection de l'enfance

Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi : cette feuille de route constitue l'ambition matérialisée par la signature, ce jeudi 21 octobre, entre l'État et le Département du Loiret, d'un contrat en **prévention et la protection de l'enfance**.

Celui-ci s'inscrit dans la stratégie nationale présentée le 14 octobre 2019 par le secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles, et sera décliné en 39 actions pour agir à chaque étape de la vie de l'enfant, pour soutenir les parents grâce à des interventions éducatives, lutter contre les ruptures de parcours, mieux prendre en compte besoin de sécurité affective

CONTACTS PRESSE

Cabinet du préfet

Service régional de la
communication interministérielle

Tél. : 02 38 81 40 35

Mél. : pref-communication@loiret.gouv.fr

Département du Loiret

Attachée de presse

Tél. : 02 38 25 43 93

Mél. : cassandra.germain@loiret.fr

des enfants, et enfin préparer et sécuriser leur vie d'adulte.

Renforcer la prévention

Cet engagement vise à agir le plus précocement possible sur les inégalités sociales et de santé, dès la petite enfance. Le Département prévoit notamment d'améliorer l'accessibilité des familles à la PMI et la qualité des interventions préventives à domicile en périnatal, d'intensifier les bilans de santé en école maternelle et de créer 4 relais parentaux dans le département (ces lieux d'accueil offrent aux parents un répit temporaire lors de difficultés pour assumer seuls leur responsabilité).

Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures

Pour diversifier les modalités d'accompagnement et être ainsi au plus près des besoins des mineurs confiés, le Département s'engage notamment à stabiliser les places dédiées aux fratries, à offrir un accompagnement spécialisé pour les mineurs confiés victimes de violences sexuelles, ou en situation de handicap (structure triple habilitation, prise en charge week-end et vacances...), à développer une antenne d'Espace Famille Loiret (thérapie familiale) dans l'est du département.

Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits

Au sein de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance (ODPE), une commission sera dédiée à la prise en compte de la parole de l'enfant (remontée des avis exprimés lors des Conseils de la vie sociale, création d'un haut conseil des enfants...). Les principaux concernés seront ainsi au cœur de l'observation sociale qui permet ensuite de piloter les politiques territoriales de protection de l'enfance.

Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte

Les parties prenantes s'engagent pour offrir un accompagnement global emploi/insertion/logement aux jeunes dès 16 ans et après leur majorité (signature du Protocole Autonomie le 1er mars 2021, Parcours Autonomie Réussite Insertion...), y compris pour les jeunes en situation de handicap. Le Loiret développera par ailleurs le dispositif DELAI (logement et accompagnement éducatif pour gagner en autonomie à l'approche de la majorité) avec à terme 300 places sur l'ensemble de son territoire.

**le PARI est un dispositif via lequel il est proposé aux jeunes un accompagnement global, individualisé et personnalisé afin de créer toutes les conditions nécessaires à leur inclusion sociale et professionnelle au sein du territoire loirétain. L'accompagnement peut comprendre un logement, une bourse d'un montant maximum de 450 € / mois (ou 750 € pour les jeunes en situation de handicap) ou un référent positionné sur une mission d'aide et de soutien dans une perspective d'insertion et d'autonomie*

CONTACTS PRESSE

Cabinet du préfet

Département du Loiret

Service régional de la
communication interministérielle

Attachée de presse

Tél. : 02 38 81 40 35

Tél. : 02 38 25 43 93

Mél. : pref-communication@loiret.gouv.fr

Mél. : cassandra.germain@loiret.fr